



## FOIRE AUX QUESTIONS – UN VIOLON SUR LA VILLE MESURES SANITAIRES

**Du 16 juillet au 20 juillet (inclus), le pass sanitaire ne sera pas demandé pour accéder aux concerts. Le port du masque sera obligatoire et les gestes barrières devront être respectés.**

---

**À partir du 21 juillet 2021, le pass sanitaire devient obligatoire pour les + de 18 ans, pour accéder à des lieux de cultures (concerts, festivals...) rassemblant + de 50 personnes, un de ces 3 justificatifs sera donc demandé pour accéder aux concerts d'Un Violon sur la Ville :**

- vaccination (schéma complet) ;
- test antigénique ou PCR négatif de moins de 48h ;
- test PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19.

Systematiquement, une pièce d'identité est demandée.

Le **port du masque** sera fortement conseillé et les gestes barrières devront être respectés.

### **1. Qu'elles sont les justificatifs acceptés ?**

I / **Un certificat de vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale, soit :

- 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
- 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

Ce certificat est disponible sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>.

II / **La preuve d'un test négatif PCR ou antigénique de moins de 48h**. Les résultats des auto-tests ne sont pas acceptés.

III / **Le résultat d'un test PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19**, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois, disponible sur <https://sidep.gouv.fr/cyberlab/patientviewer.jsp> en s'identifiant avec FranceConnect. Vous pouvez ensuite importer le certificat sur l'appli TousAntiCovid.

### **2. Je n'ai reçu qu'une seule dose, que faire ?**

Si vous avez reçu une dose à double injection (Astra Zeneca, Pfizer ou Moderna), le pass sanitaire n'est pas valable, il faudra alors présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h.



## FOIRE AUX QUESTIONS – UN VIOLON SUR LA VILLE MESURES SANITAIRES

Pour les vaccins à une seule injection (Johnson & Johnson), le pass sanitaire est valable 4 semaines après l'injection.

Pour les personnes ayant déjà eu la Covid et pour lesquelles une seule dose du vaccin est nécessaire, le pass sanitaire est valable 2 semaines après l'injection.

### **3. J'ai reçu ma deuxième dose il y a moins d'une semaine, que faire ?**

Le pass sanitaire est valable 1 semaine après la deuxième injection (pour les vaccins Pfizer, Astra Zenecca, Moderna). Dans ce cas, il faut faire un test PCR ou antigénique et présenter un résultat négatif pour accéder aux concerts.

### **4. Mes 2 certificats de vaccination (1<sup>ère</sup> dose et 2<sup>ème</sup> dose) ne présentent pas de QR Code, que faire ?**

Si vous avez été vacciné avant l'instauration du QR Code et que vos certificats de vaccination ne présentent aucun QR Code, vous pouvez vous rendre en pharmacie pour éditer un QR Code et ainsi avoir un pass sanitaire qui pourra être scanné par les appareils.

### **5. Comment fonctionne le pass sanitaire ?**

Le pass sanitaire peut être présenté soit au format numérique via l'application TousAntiCovid soit en format papier en présentant directement les différents documents (test PCR ou attestation de vaccination).

Les exploitants des événements / établissements concernés contrôlent à l'entrée le pass en scannant le QR Code (ci-contre) présent sur les documents numériques ou papiers.



### **6. À partir de quel âge est-il exigé ?**

Le pass est exigé à compter de 18 ans du 21 juillet au 30 août.

### **7. Comment font les personnes sans smartphone pour utiliser le pass sanitaire ?**

Le pass sanitaire peut être présenté sous deux formes : en version numérique (via l'application TousAntiCovid) ou en version papier.

### **8. Les résultats des tests en pharmacie peuvent-ils être intégrés au pass sanitaire ?**

Oui, tous les tests antigéniques (réalisés en pharmacie, par des médecins, dentistes, kinés, sages-femmes, infirmiers) génèrent une preuve. Cette preuve peut être imprimée en direct par le professionnel ou généré sur l'application TousAntiCovid.

Les auto-tests ne sont cependant pas considérés comme preuve pour le pass sanitaire.

### **9. Où puis-je faire un test PCR ou test antigénique ?**

Le test antigénique peut être réalisé dans les laboratoires de biologie médicale, les pharmacies, chez les médecins généralistes ou les infirmiers dûment formés et disposant du matériel nécessaire. Le résultat est donné en moins de 30 minutes.



## FOIRE AUX QUESTIONS – UN VIOLON SUR LA VILLE MESURES SANITAIRES

Le test PCR est réalisable dans les laboratoires de biologie médicale, auprès des infirmiers ou chez les médecins généralistes. Le résultat n'est pas immédiat.

Liste des professionnels réalisant des tests PCR et antigéniques en Charente-Maritime :  
<https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid/departement-17-charente-maritime.html>

Une équipe de pompiers sera présente aux événements à partir du 21 juillet, afin de réaliser des tests si nécessaire. Il est cependant conseillé de réaliser les tests en amont pour éviter une trop longue attente.

Une opération de dépistage COVID-19 est organisée par la [Ville de Royan](#), sur la place Charles de Gaulle :

- les mardis, de 8h30 à 17h
- les vendredis, de 8h30 à 13h30

### **10. Comment le pass sanitaire est-il contrôlé ?**

Les documents de preuve disposent d'un QR code qui sera flashé à l'aide de l'application TousAntiCovid Verif.

Cette application a le niveau de lecture « minimum » avec juste les informations « pass valide/invalide » et « nom, prénom », « date de naissance », sans divulguer davantage d'information sanitaire.

### **11. Puis-je céder ma place de concert à quelqu'un d'autre ?**

Oui, les places ne sont pas nominatives.

### **12. Puis-je annuler les billets et me faire rembourser si mon pass sanitaire n'est pas valide ?**

Non. Les billets d'Un Violon sur la Ville ne sont ni remboursables, ni échangeables, même en cas de forces majeures (COVID ou météo), ainsi que précisé sur les billets.

Néanmoins, les billets pour les deux duels de piano au Garden Tennis de Royan sont remboursables en cas d'annulation pour cause météorologique.

### **13. Puis-je annuler les billets et me faire rembourser si je ne souhaite plus venir au concert ?**

Non. Les billets d'Un Violon sur la Ville ne sont ni remboursables, ni échangeables, même en cas de forces majeures (COVID ou météo).

### **Plus d'informations sur**

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

<https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

vous pouvez aussi contacter les services d'assistance de l'administration par téléphone: 0800 087 148 (appel gratuit 7j/7 de 9h à 20h)